



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 72971

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation au regard de la retraite complémentaire des anciens cadres salariés rapatriés d'Algérie. Ces cadres salariés ont subi, lors du rattachement aux caisses métropolitaines en 1962, une grave amputation de leurs droits de retraite complémentaire correspondant à leurs cotisations antérieures sur la tranche A et une suppression totale pour la tranche B alors que seuls les non-cadres continuaient à bénéficier de cette tranche B. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement en faveur des anciens cadres rapatriés d'Algérie afin de mettre un terme à cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72971

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8491